

QUELS SONT LES TRAITEMENTS DE SEVRAGE ALCOOLIQUE EN HP ?

Par Alcool Info Service Postée le 03/07/2024 16:12

Bonjour, Ma compagne doit bientôt rentrer en HP pour une semaine de sevrage alcoolique médicamenteuse et partir en suivant 6 semaines dans un centre en Dordogne pour être suivie sur ses divers problèmes liés (dépression et alcool). Nous n'avons reçu aucun renseignement de la part de la doctoresse spécialisée et de son addictologue concernant le traitement médicamenteux durant ces 7 semaines, juste " tout va bien se passer ". Pourriez-vous nous aider et nous donner un peu plus d'informations, ma compagne a peur d'être un légume pendant cette période voir de ne plus reconnaître ou bien même savoir qu'elle a des enfants et un compagnon. Je m'inquiète également de voir que ces 2 professionnelles de santé sont incapable (ne veulent pas) me répondre. Ne serait-il pas mieux de savoir un minimum ce qu'il va se passer et surtout comment? En vous remerciant d'avance pour vos réponses .

Mise en ligne le 04/07/2024

Bonjour,

La prise en charge hospitalière pour le sevrage d'alcool est assortie d'un traitement médicamenteux. Ce traitement va venir en réponse aux symptômes ressentis par l'utilisateur au moment du sevrage d'alcool. Chaque sevrage est individuel, il est par conséquent adapté aux besoins de la personne au moment du sevrage. Il peut se révéler difficile de dire à l'avance quels seront les symptômes les plus envahissants pour le patient au moment du sevrage puisqu'ils varient d'une personne à l'autre. Le lien ci-dessous « Le sevrage, ce qu'il faut savoir pour mieux se préparer » vous apportera bon nombre d'informations en réponse à vos interrogations.

Vous n'indiquez pas ce qui nourrit les craintes de votre compagne vis-à-vis des traitements et nous vous rejoignons sur l'importance de s'engager dans la démarche sans trop d'appréhension.

Si vous ou votre compagne souhaitez aborder ces appréhensions sous forme d'échange, nous sommes également joignables par téléphone tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel non surtaxé et anonyme) ou par chat de 14h à 2h en semaine, de 14h à 20h les samedi et dimanche.

Nous vous encourageons dans cette démarche, tant votre compagne que vous dans le soutien et l'accompagnement que vous pourrez lui apporter.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Le sevrage, ce qu'il faut savoir pour mieux se préparer